

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Châtel-sur-Moselle

SEANCE DU 10 JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	14	14 + 1 pouvoir

Date de convocation 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Mairie de Châtel-sur-Moselle, sous la présidence de **FRANCOISE PIAGET**, maire.

Présents : **BALDUCCI Dominique, BOUNOUADAR Abdellah, BOUSQUET Jean-Pierre, EMERAUX Céline, GAILLARD Eloïse, GEHIN Eric, GRAMMONT Jean-Michel, GRANDEMANGE Alain, GUERIN Patrick, HEMARD Jean, LEVEQUE Eric, NONNENMACHER Christophe, PIAGET Françoise, TOUSSAINT André.**

Absents : **BONINI Stéphanie.**

Représentés : **POTHIER Loïc à BALDUCCI Dominique.**

Monsieur BALDUCCI Dominique a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES LOCALES: Tarif cantine
N° de délibération : 2024_24

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	1	15	0	0	0

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves. La seule limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service. »

Considérant l'augmentation du tarif de la fourniture des repas auprès du collègue

Considérant les tarifs actuels de la cantine et de garderie à savoir:

Cantine

Pour les Châtellois :

Forfait cantine: 65,46 € dont 10,00 € de garderie

Prix du repas 4,70 € garderie incluse (0,71 €) soit 3,99 € le repas et 0,71 € la garderie

Repas occasionnel : 5,00 € garderie incluse (0,71 €) soit 3,99 € le repas et 0,71 € la garderie

Pour les habitants de Frizon:

Forfait cantine: 76,02 €, dont 10,00 de garderie

Prix du repas 5,70 € garderie incluse (0,71 €) soit 4,99 € le repas et 0,71 € la garderie

Repas occasionnel : 5,00 € garderie incluse (0,71 €) soit 3,99 € le repas et 0,71 € la garderie

Garderie

La garderie est fixée en fonction des tarifs modulés de la CAF à savoir

Tarifs	Quart d'heure
Tarif A : quotient jusqu'à 500 €	0,31 €
Tarif B : quotient de 501 à 750 €	0,34 €
Tarif C : quotient au-delà de 750 €	0,37 €

Mercredi récréatif

MERCREDI RÉCRÉATIF	DEMI-JOURNÉE	JOURNÉE (avec repas)	REPAS
Tarif A : quotient jusqu'à 500 €	4,05 €	12,10 €	5,00 € (frais de garde compris)
Tarif B : quotient de 501 € à 750 €	4,28 €	12,56 €	
Tarif C : quotient au delà de 750 €	4,50 €	13,00 €	

CONSIDÉRANT l'augmentation des tarifs de la cantine par le collège

CONSIDÉRANT les travaux de la commission enfance, jeunesse

Il est proposé de fixer les tarifs suivants;

Repas et garderie incluse le midi pour un élève Chatellois : 5 €

Repas et garderie incluse le midi pour un élève de Frizon : 6 €

repas et garderie incluse pour un enfant non inscrit avant 8h30 le jour du repas : 7 €

Tarif de la garderie en fonction du quotient de la CAF:

Tarifs	Demi-Heure
Tarif A : quotient jusqu'à 500 €	0,62 €
Tarif B : quotient de 501 à 750 €	0,68 €
Tarif C : quotient au-delà de 750 €	0,74 €

Et conserver les tarifs actuels pour le périscolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

FIXE le tarif comme mentionné si dessus

DIT que le tarif sera applicable à compter de la rentrée de septembre 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 11 juillet 2024
FRANCOISE PIAGET,
Maire



FRANCOISE PIAGET
2024.07.12 15:12:30 +0200
Ref:6886787-10329634-1-D
Signature numérique
la Maire

FRANCOISE PIAGET